

**Compte rendu de la réunion du Comité de consultation patronale-syndicale (CCPS)
Agence canadienne du pari mutuel et Syndicat de l'agriculture, AFPC**

23 octobre 2013

Présents :

M. S. Suttie
Directeur exécutif intérimaire
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. F. Murphy
Premier vice-président exécutif
national
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M^{me} S. Dubreuil
Directrice, Opérations
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} N. Milosevic
Agente des relations de travail
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M^{me} H. Hay
Conseillère principale en relations de travail
Direction des ressources humaines, AAC

M. D. Fracassi
Conseiller en relations de travail
Direction des ressources humaines, AAC

Compte rendu préparé par : M^{me} K. Dicaire
Adjointe exécutive du directeur exécutif
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

Objet de la réunion

Il s'agit d'une réunion spéciale pour faire le point au syndicat sur les processus de réaménagement des effectifs de l'ACPM. L'ACPM fera également le point sur d'autres questions.

Réaménagement des effectifs

On a fait le point au syndicat sur les processus de SMPMD à l'administration centrale et dans les régions, de même que sur la situation des employés touchés.

Nouveau modèle opérationnel

L'ACPM transforme actuellement son modèle d'exploitation pour se concentrer davantage sur son mandat de base. Les quatre volets principaux de la surveillance du pari mutuel seront les suivants :

- Surveillance à distance
- Vérification postérieure
- Ressource aux intervenants
- Inspections périodiques sur place

Les processus seront formalisés. De la formation ainsi que la documentation seront préparées et offertes.

Il est prévu que les agents à temps partiel pourront avoir plus d'heures ainsi que des horaires de travail plus réguliers.

La nouvelle approche opérationnelle sera mise en œuvre graduellement. Au début, les agents de l'ACPM seront disponibles pour les Associations durant la tenue des programmes de courses en direct même s'ils ne seront pas nécessairement toujours présents aux hippodromes.

Certains horaires et lieux de travail changeront à mesure que le personnel de l'ACPM s'installera dans les bureaux occupés d'AAC. L'ACPM avisera à l'avance le syndicat de tout changement d'horaire ou de lieu de travail et donnera le plus long préavis possible aux employés.

L'ACPM procédera à un examen organisationnel pour s'assurer que sa structure et la classification de ses postes sont à jour.

Nouvelles de l'Ontario

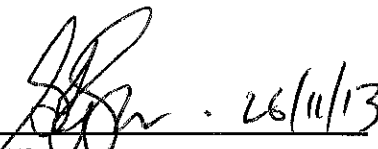
Le gouvernement de l'Ontario a annoncé la distribution d'une somme de 400 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Malgré que le nombre de jours de course devrait passer de 1 600 à environ 800 par année, l'ACPM a espoir que l'industrie commence à se stabiliser en Ontario.

Examen du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2013 est passé en revue. Le syndicat pose des questions au sujet de la centralisation des services de l'ACPM. La direction souligne que la centralisation est le résultat final probable mais qu'elle ne s'effectuera pas du jour au lendemain. L'ACPM commence à préparer une éventuelle centralisation en déménageant certains employés dans des locaux d'AAC et en partageant des espaces avec des organismes de réglementation provinciaux lorsque possible. Par exemple, l'ACPM envisage d'occuper des locaux avec la Commission des courses de l'Ontario à Toronto.

Situation financière de l'ACPM

Les recettes sont en baisse de 4 % par rapport à l'an dernier. L'ACPM prévoit un léger déficit cette année en raison des coûts du réaménagement des effectifs (p. ex. coûts des mesures de soutien à la transition). La diminution des coûts de dotation et des coûts indirects devrait aider à assurer la stabilité financière de l'ACPM au cours des prochaines années.

 . 26/11/13

S. Suttie
Directeur exécutif intérimaire
Agence canadienne du pari mutuel

F. Murphy
Premier vice-président exécutif
national
Syndicat de l'agriculture